

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-5

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement des entreprises et régulations	0	3 337 469
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	143 076
Stratégie économique et fiscale	0	619 650
<b>TOTAUX</b>	0	4 100 195
<b>SOLDE</b>	-4 100 195	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2019, le présent amendement procède à une minoration de 5 101 904 € des autorisations d'engagement et de 5 101 904 € des crédits de paiement de la mission « Économie ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 3 584 499 € en autorisations d'engagement et de 3 584 499 € en crédits de paiement du programme « Développement des entreprises et régulations » ;

- une minoration de 767 405 € en autorisations d'engagement et de 767 405 € en crédits de paiement du programme « Statistiques et études économiques » ;

- une minoration de 750 000 € en autorisations d'engagement et de 750 000 € en crédits de paiement du programme « Stratégie économique et fiscale » ;

2) Cet amendement vise à tirer les conséquences sur la mission « Économie » des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, concernant d'une part la revalorisation des indemnités kilométriques et d'autre part de la revalorisation des barèmes des frais de nuitée. À cette fin, il convient de majorer de 1 001 709 € les autorisations d'engagement et de 1 001 709 € les crédits de paiement de la mission « Économie ». Ce changement se décompose ainsi :

- majoration de 247 030 € des autorisations d'engagement et de 247 030 € des crédits de paiement du programme « Développement des entreprises et régulations » ;

- majoration de 624 329 € des autorisations d'engagement et de 624 329 € des crédits de paiement du programme « Statistiques et études économiques » ;

- majoration de 130 350 € des autorisations d'engagement et de 130 350 € des crédits de paiement du programme « Stratégie économique et fiscale ».